EQUIPES DE DIRECTION DE L'EDUCATION NATIONALE

sgen Cfdt:

PERSONNEL DE DIRECTION

PAYS-DE-LOIRE

n°6 Février 2015

ANNEE 2014—2015

SOMMAIRE :

- Edito :il suffirait de presque rien
- le forum des EDEN
- Quels chantiers !
- Ailleurs au SGEN
- CALENDRIER
- Mobilité et Promotion
- Vu pour vous
- Info corpo
- Education prioritaire
- contrats tripartites

Il suffirait de presque rien

Il suffirait de presque rien pour que la refonte de la carte de l'Education Prioritaire soit réussie :

En s'appuyant sur des indicateurs, il suffirait d'écouter les propositions du Sgen-CFDT élaborées à partir de sa bonne connaissance du terrain et présentées depuis novembre 2014 pour en corriger les erreurs. Et, pour le 1er degré, de déconnecter la question des collèges de celles des écoles pour les territoires qui ont joué le jeu de la mixité sociale. Mais comme ce n'est pas le cas, le ressenti est au ratage.

Dommage !

Il suffirait de presque rien pour que les annonces de répartition équitable des moyens trouvent enfin une réalité.

La répartition en trois blocs (démographie + projet + correction pour difficulté sociale) adoptée comme revendication par le Sgen, sur un amendement du Sgen des Pays de Loire, apparaît dans le vocable ministériel.

Oui, mais dans les collèges, rien de vérifiable car l'échelon départemental verrouille les informations, laissant prise aux accusations de tripatouillage.

Oui, mais dans le 1er degré, la répartition équitable s'arrête au département puisqu'on maintient des seuils unique hors REP. Pas de correction en fonction de la difficulté sociale.

Dommage !

Il suffirait de presque rien pour que la transformation des HSE en indemnités soit vraiment plus équitable.

Mais comme cela n'est pas coordonné avec une redéfinition des blocs horaires (par exemple une transformation d'heures disciplinaires en accompagnement), cela rigidifie la gestion des moyens entre établissements en risquant d'augmenter les services partagés. Mais comme on en profite pour financer l'augmentation des moyens en REP + par une diminution des moyens pour l'accompagnement éducatif (donner aux très pauvres en décourageant les collègues les plus investis auprès des un peu moins pauvres), on réduit l'intégration des élèves dans leur établissement (un comble au regard de l'actualité).

Dommage !

Il suffirait de presque rien pour que la refondation soit réussie.

Un peu d'écoute, un Recteur qui s'octroie un peu de liberté de gestion pour tenir compte des contraintes locales, une peu plus de dialogue social.

Dommage !

Eric Malo

Secrétaire académique

1: le forum des EDEN Pays de Loire

Il y a un mois, déjà, nous évoquions le **forum des EDEN Pays de Loire** et l'intérêt qu'il présente dans l'échange entre nous.

Il est temps d'en faire la mise en œuvre : Nous ouvrons ce forum sur un échange préparatoire à notre prochaine AG du 4 mars. La DGH :

Que pensez-vous de la DGH qui est attribuée à votre établissement, en fonction de son type, de son département, des effectifs attendus, … ?

C'est avec les données collectées sur le forum que nous mènerons ce débat entre nous et choisirons ensuite d'intervenir, en audience auprès du recteur ou auprès des DASEN.

Connectez vous sur la page des Personnels de direction des pays de Loire, en suivant ce lien.

Puis entrez dans l'espace adhérent et suivez le mode de connection, réservé aux adhérents.

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'information du Sgen-CFDT, envoyez un mail à l'adresse ci –jointe : sgen@cfdtnantes.org

2 : Quels chantiers !

« A ce programme de travail particulièrement copieux s'ajoutent maintenant ... »

Au début de l'année scolaire, le ministère annonçait la poursuite de la refondation :

• avant la fin de 2014,

- Mise en place du conseil école-collège,
- Consultation sur le nouveau socle,
- Conférence nationale sur l'évaluation,
- Refondation de l'éducation prioritaire.

•Puis, avant le mois de mars :

- Consultations sur les programmes des collèges et sur le programme d'enseignement moral et civique.

A ce programme de travail particulièrement copieux s'ajoutent maintenant la concertation nationale sur le numérique, les assises de la « grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la république », les nouvelles initiatives pour agir contre le harcèlement à l'école, ou les « Mesures sur l'éducation à l'environnement et au développement durable » annoncées par Ségolène Royal et Najat Vallaud-Belkacem.

L'actualité, hélas, nous a amené à réfléchir sur le « vivre ensemble » ou la part que doit continuer à prendre l'Ecole dans la transmission des valeurs.

La mode politique, qui veut que la vacuité des discours soit préférable à l'absence médiatique, n'aide sûrement pas à la construction d'une démarche de refondation qui ne peut se perdre dans l'agitation médiatique.

Il y a actuellement deux enjeux à ne pas perdre de vue :

• La réforme des lycées, mise en place depuis la rentrée 2010 et dont il serait temps de faire un bilan.

• La réforme des collèges. Depuis le temps qu'elle est attendue, sa mise en place coordonnée avec celles de nouveaux programmes et la refonte du socle commun est un enjeu particulièrement important : soit cette volonté de modifier au même moment les objectifs et l'organisation permet un sursaut et un véritable changement, soit elle se heurte à l'immobilisme qui prévaut depuis 2008 et la mise en place du socle commun (pour ne pas regarder trop loin en arrière) et nous retombons dans un système qui génère les inégalités que nous déplorons .

Bien que les urgences éducatives soient légitimes, bien que le système ait besoin de réformes, nous savons que le temps pédagogique ne peut être synchrone des préoccupations politiques ou des échéances politiques.

Nous ne pouvons qu'apprécier la volonté de remettre en mouvement les réformes nécessaires à l'éducation nationale, après les mois d'arrêt de B. Hamon. Mais la réussite passera par les temps de l'explication et les moyens de la formation continue.

Encore un chantier à ouvrir

3 : Ailleurs au SGEN

Nouvelle rubrique !

Pour les syndiqués, vous y retrouverez des références que vous aurez déjà vues dans les informations que vous recevez.

Peut-être en aviez vous laissé passer quelqu'une ?

Pour les non syndiqués, c'est une indication de la richesse et de la diversité du SGEN –CFDT :

Commençons donc par les conseils aux enseignants qui siègent en CA :

Second degré

Les CA des établissements sont en cours de tenue ; l'absence de textes de cadrage amène des interprétations et annonce des difficultés.

Faites-nous part des retours de CA.

Rentrée 2015 : Mise en application du statut "2014" des personnels enseignants et d'éducation.

L'aide-mémoire DGH (sur le site académique), un mode d'emploi de la DGH actualisé, ici.

Les Indemnités de Missions Particulières (IMP), qu'est-ce que c'est ?

Les IMP, qu'est-ce que c'est ? Tract (recto-verso), janvier 2015

Quelles seront les fonctions indemnisées ?

Quel montant? Qui décide ?

-Rentrée 2015, nouvelles règles de répartition des indemnités (tract pour affichage panneau syndical) Rentrée 2015, montant des indemnités (tract pour affichage panneau syndical)

-Argumentaire militant : le nouveau régime indemnitaire dans le second degré (recto-verso)

7,8,9... 11 - LE DOSSIER DE PROFESSION ÉDUCATION N° 234 (JANVIER-FÉVRIER 2015)

L'attentat contre Charlie Hebdo, l'assassinat de Montrouge et la prise d'otages meurtrière de l'Hyper Cacher ont suscité une émotion et une mobilisation énormes.
L'École s'est très vite retrouvée au cœur des débats : qu'a-t-elle raté ? En quoi est-elle interpellée ? Quelle formation ont les personnels pour la gestion de crise ?
Le Sgen-CFDT a porté lors des discussions avec la ministre l'exigence d'une réponse collective, inscrite dans la durée.

►Lire la suite

4 : Les prochaines dates importantes

Les prochaines AG sont prévues les

• **4 mars** (avec possibilité d'avancer avant les vacances) à propos des DGH

Dès le retour des vacances de février, nous lancerons un « doodle » pour essayer de placer le lieu de réunion du 4 mars, au plus près de l'épicentre des déplacements.

Pensez à répondre !

•**9 juillet** (bilan de fin d'année)

Si vous avez demandé une mutation, n'oubliez pas (voir ci-dessous) :

18 février, 23 avril dates limites d'extension des vœux.

26 et 27 mars CAPN des chefs d'établissements

2 et 3 juin CAPN des chefs d'établissements adjoints et ajustements

Le Café mensuel - Décembre 2014
Dessin d'A. Legrand

5 : Mobilité et promotion

Mobilité 2015 : Lire la note de service du ministère

Rendez-vous sur "eden.sgen. plus" pour être accompagné (e) dans votre demande de mutation.

N'oubliez pas de recopier vos appréciations littérales, de joindre directement les pièces justificatives (s'il y en a) ainsi que l'extension de voeux si vous en faites une. Vous aurez sous peu la répartition des académies entre

Valérie Morand et Laurent Le Drezen, nos commissaires paritaires à la CAPN.

Le lien vers Eden Sgen+

6 : Vu pour vous, sur d'autres sites :

Le mensuel du café pédagogique : Un numéro exceptionnel Peut-on publier un mensuel après Charlie comme avant ? Apparemment non. Le nouveau numéro (159) du Café Mensuel est comme nous tous : changé par les évènement. Il ne ressemble pas aux précédents.

Evidemment la réflexion sur les attentats de janvier tient une grande place. On la retrouve dans ses aspects politiques avec "l'An II de la refondation" lancé par le président de la République et son application par le ministre. Un gros dossier est consacré aux analyses de pédagogues sur ce que le défi posé par les événements à l'Ecole avec les contributions de Philippe Meirieu, Michel Lussault, Henriette Zoughébi, Paul Raoult etc. Un gros dossier "Enseigner la fraternité" en est la suite logique dans les pages consacrée à "La classe" avec les signatures de Jean Houssaye, Sylvain Connac etc. L'après Charlie se retrouve aussi dans les disciplines : en français, en allemand, en philosophie, en EPS, au primaire etc.

L'autre particularité de ce numéro c'est l'importance des dossiers. Certains tiennent au calendrier comme le dossier "Valentine Day" en anglais. D'autres renvoient à l'effervescence qui touche l'Ecole en ce début d'année. Dossiers Charlie et Laïcité, en rapport direct avec les attentats, mais aussi dossiers Redoublement, Ecole virtuelle, Changer l'Ecole. Autant de preuves de la richesse de ce numéro. Mais aussi du sursaut qui a touché l'Ecole.

Le sommaire

7 : Info. Corpo.

La Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) reconduite en 2015

La Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat a été instituée en 2008 pour atténuer la perte de pouvoir d'achat subie par les personnels.

Lien ici

La PFR abrogée, le RIFSEEP arrive Le projet de création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique de l'État, en remplacement de la PFR, avait été présenté au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État (CSFPE) le 6 novembre 2013. Le vote des organisations syndicales avait été quasi unanime contre, seule la CGC s'abstenant. Ce projet a été soutenu par le Gouvernement suite à un dialogue social que la CFDT a toujours estimé notoirement insuffisant.

Lien ici

8 : Education prioritaire

Le ministère vient de publier la liste des écoles et établissements en REP+ (réseau d'éducation prioritaire renforcé) et celle des établissements en REP .

Les comités de pilotage, les projets de réseau sont à faire vivre. Les coordonateurs de réseau sont à désigner.

Il serait temps que les DASEN diffusent les listes des écoles incluses dans les REP, les mesures que comprennent les CAPE, pour les sortants de l'Education Prioritaire et surtout que le DAEP montre un intérêt à l'accompagnement des 19 REP.

sgen Cfdt: PERSONNEL DE DIRECTION

Equipes de Direction de l'Education Nationale

Sgen-CFDT des Pays de Loire
9 place de la Gare de l'Etat
44276 Nantes Cédex 2
tél 02 51 83 29 30

courriel : sgen@cfdtnantes.org
site www.sgencfdtnantes.org

Le Sgen-CFDT, qui syndique tous les personnels de l'Education Nationale, a notamment des élus chez les personnels de Direction, aux niveaux Académique et National.

L'action du SGEN CFDT est menée de façon constructive, en étant force de propositions, au-delà des considérations corporatistes ou d'intérêt personnel.

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'information du Sgen-CFDT, envoyez un mail à l'adresse ci –jointe ou contactez les responsables et élus académiques :

Tania HERAUD :
Tania.Heraud@ac-nantes.fr
Collège de l'Anglée
85210 Sainte-Hermine BP 37

Bernard LE BORGNE :
bernard.le-borgne@ac-nantes.fr
Collège André Tiraqueau
76 rue du Gaingalet
85205 Fontenay Le Comte cedex

Jean-Emmanuel FAUCHE :
Jean-Emman.Fauche@ac-nantes.fr
Lycée La Colinière
129 rue du Landreau
BP 81904 44071 Nantes cedex 1

Cécile MOREAU :
Cecile.Moreau@ac-nantes.fr
Lycée professionnel
De Bougainville
2 rue Eugène Leroux
44107 Nantes

site web :
www.sgencfdtnantes.org

8 : Contrats tripartites

Au B.O. du 15janvier dernier, paraissait la circulaire relative au contrat d'objectifs tripartite (circulaire n° 2015-004).

Ces contrats, rendus possibles par la loi de 2013, font l'objet de réflexions variées, suivant les volontés locales de s'emparer de nouvelles possibilités ou pas.

Ces contrats font l'objet de positions syndicales diverses : ID-Fo exprime parfaitement les siennes, refusant d'imaginer que l'éducatif puisse être un champ débordant l'Education Nationale ou que la gouvernance des EPLE puisse apporter des changements. Le SNPDEN, qui pousse depuis deux ans à l'élaboration de ces contrats, n'a pas semblé triompher; effectivement, cette circulaire qui propose d'empiler contrat d'objectifs tripartite, projet d'établissement qui demeure un document distinct. convention bilatérale entre l'EPLE et la collectivité territoriale et actualisation du contrat d'objectifs, offre une somme de tout ce qui existe, sans simplifier. Elle n'apporte rien pour éclairer le flou actuel des situations.

Où en sommes nous ?

Pour faire un point, nous pouvons nous appuyer sur différents documents qui retracent les échanges de novembre 2013 :

•La revue de presse faite par le département de la Gironde, avant une journée de travail sur ce thème lien ici

•Le compte-rendu du colloque Education & Territoires lien ici

•L'analyse de ce colloque faite dans le quotidien des collectivités territoriales lien ici

IL faut tout d'abord remarquer le déséquilibre entre les parties :

•l'EPLE, dépendant d'un CA où siège des représentants de la collectivité de rattachement et dirigé par le chef d'établissement, représentant de l'état, ne possède aucune des caractéristiques du contractant : il n'est pas indépendant des autres parties et ne peut rompre le contrat en cas de non respect de leurs engagements.

•La collectivité territoriale n'est pas tenue de s'engager : la loi lui laisse la possibilité de le faire, si elle le souhaite. Dans les Pays de Loire, à la sollicitation du Recteur Chaix, si la région était disposée à participer à un groupe de travail, un département y était opposé et les quatre autres n'avaient pas pris la peine de répondre. Cela correspond aux compétences actuelles et à celles qui pourraient être transférées en 2017 (même si le sénat s'y est opposé, le 19 janvier). Cela correspond surtout à l'intérêt porté à l'éducation, au titre de la clause générale de compétence.

•L'Education Nationale garde la définition des programmes, horaires des élèves et le contrôle sur les personnels et leur façon de servir. Sans beaucoup s'interroger sur l'évaluation des enseignants et en gardant une vue jacobine sur le fonctionnement des établissements.

L'enjeu de la mise en place des contrats tripartites est celui de la mise en relation de l'EPLE avec les élus et les forces vives de son environnement.
Depuis plus de 25 ans, les syndicats enseignants, voient à l'œuvre les collectivités territoriales. L'évolution des esprits devrait permettre de se penser comme partie d'un système local et cesser d'imaginer que le chef d'établissement, président du CA, reste le seul maître à bord, Nos collègues, dans les LEGTA comme dans les LP, ont depuis longtemps appris à travaillé en partenariat. Profitons de cette expérience pour faire avancer ce dossier, qui ne pose pas de problème dans les régions et académies qui s'en donnent la peine : C'est le cas en Provence-Alpes Côte d'Azur avec les rectorats de Marseille et Nice.